
Réunion de la commission « **Emploi, Qualification et Revenus du Travail** » du
5 novembre 2020

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 5 novembre 2020 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La commission a débuté par une information sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'ajustement des programmes de travail en 2020. L'enquête emploi a ajusté ses protocoles et a été réalisée entièrement par téléphone. Elle a permis de mesurer le choc du confinement sur le marché du travail. La déclaration sociale nominative a été utilisée de manière intensive et accélérée pour réaliser des diagnostics conjoncturels. Un tableau de bord sur la situation du marché du travail bimensuel a été produit. L'enquête Acemo-Covid a été mise en place pour mesurer les évolutions des effectifs, des conditions d'emploi et des mesures de prévention. Les travaux prévus ont pu se tenir, à l'exception de l'évaluation de l'expérimentation zéro chômeur de longue durée, de l'enquête CVTS et de l'enquête PIAAC. Les trois chantiers de refonte prévus, la refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité, la refonte de l'enquête Emploi et la rénovation de la PCS, se sont poursuivis.

Le Cnis est revenu sur les actions liées à cette crise sanitaire qui ont dû être menées en urgence afin de poursuivre la concertation malgré l'annulation des commissions de printemps et accompagner au mieux les producteurs dans les modifications du système d'information. Ainsi, une consultation électronique des membres de la commission a été mise en œuvre pour les examens d'AO. Cela a concerné deux enquêtes pour la commission Emploi. Pour les enquêtes originales suscitées par la pandémie, enquêtes dites « Covid » (l'enquête Flash Acemo Covid dans le cadre de cette commission), le Cnis a mis en œuvre une procédure d'urgence prévue par les textes réglementaires, assortie d'une communication particulière sur son site.

La commission a ensuite examiné le sujet des mesures statistiques des **tensions du marché du travail**, conformément à l'avis N° 6 de la commission emploi, qualification et revenus du travail du moyen terme du Cnis.

Une première intervention, réalisée en commun par l'Insee et la Dares, a présenté les sources statistiques disponibles pour appréhender les tensions sur le marché du travail. La première source est la statistique du marché du travail qui approche à la fois la demande et l'offre d'emploi avec un niveau de finesse départemental. L'enquête Activité et Conditions d'Emploi de la Main d'Œuvre donne une approche des tensions à travers les emplois vacants. L'enquête Besoin de Main d'Œuvre est annuelle et estime la part des recrutements anticipés comme difficiles. Les enquêtes de conjonctures permettent de construire des indicateurs trimestriels sur les difficultés de recrutement. Les déclarations préalables à l'embauche constituent une source issue de données administratives permettant de mesurer les intentions d'embauche. La déclaration sociale nominative permet de construire différents indicateurs, en étudiant notamment les flux de recrutement ou les salaires à l'embauche. Ces sources sont très riches mais ont toutes des limites et aucune ne permet une approche globale des tensions.

La Dares a ensuite présenté les nouveaux indicateurs produits en 2020 pour mesurer les tensions. En 2017, les anciens indicateurs se sont révélés inadéquats, car ils ne reflétaient plus le nombre d'offres de travail. Deux actions d'améliorations ont été menées : élargir le périmètre des offres collectées et utiliser une approche fondée sur un faisceau et non un indicateur unique. Les principaux indicateurs sont le rapport entre le flux d'offres d'emploi et le flux de demandeurs d'emploi, le taux d'écoulement de la demande d'emploi et la part des projets de recrutements anticipés comme difficiles. Toutefois les tensions diffèrent grandement selon les métiers. La Dares essaie donc de mesurer les tensions spécifiques pour chaque métier. L'écart à la moyenne est calculée pour tous les métiers sur des indicateurs permettant d'appréhender l'attractivité des emplois et l'intensité des embauches. Enfin, les disparités territoriales sont décrites.

La troisième intervention, de Pôle Emploi, a présenté l'enquête Besoin de Main d'Œuvre (BMO). C'est une enquête annuelle, par papier, mail et téléphone sur l'ensemble de la France dont l'objectif est d'anticiper les volumes et les difficultés de recrutement. Elle permet d'aider les entreprises dans leurs recrutements, d'adapter les efforts de formation dans les métiers en tension. Tous les établissements de plus de 9 salariés et la moitié de ceux de taille inférieure sont interrogés. Au total, environ 450 000 établissements répondent chaque année. L'enquête s'étale sur 10 mois de la rédaction des questionnaires à la diffusion des résultats.

L'exercice Prospective des Métiers et des Qualifications (PMQ) a été présenté par France Stratégie. L'objectif est d'anticiper l'évolution des emplois et des qualifications par métier. PMQ tente d'évaluer les besoins de recrutement et les ressources en main d'œuvre. Les besoins s'apprécient en quantifiant les départs et les créations d'emplois alors que les ressources sont quantifiées à partir des sortants d'études. Quatre types de métiers sont identifiés : les métiers attractifs, les métiers qui attirent peu, les métiers de première expérience et les métiers de seconde partie de carrière. La crise sanitaire et économique actuelle pèse sur les analyses sans qu'il soit encore possible d'évaluer son impact final.

L'Insee a montré la relation entre chômage et pénurie de main d'œuvre. Les pénuries recouvrent la demande de travail qui n'a pas trouvé preneur du côté de l'offre tandis que le chômage représente, en miroir, l'offre des actifs inoccupés. Les évolutions de ces tendances évoluent de manière proche, mais en en sens contraire. L'Insee compare l'évolution de ses deux indicateurs, pour mesurer l'efficacité du marché du travail français. Comme attendu, les pénuries augmentent lorsque le chômage diminue. Il semble que le marché français du travail soit devenu moins efficace entre 2004 et 2009.

Enfin, l'Union des Industries et Métiers de la Metallurgie (UIMM) a exposé son point de vue d'utilisateur sectoriel de données produites par la statistique publique. Il existe plusieurs facteurs de tensions : la taille de l'entreprise, le positionnement de l'entreprise dans la chaîne de valeur... Les métiers sujets aux plus fortes tensions sont ceux qui nécessitent une forte technicité et les métiers de maintenance des machines-outils. L'UIMM travaille en collaboration avec Pôle-Emploi et intègre les intérimaires pour résoudre les pénuries. Un travail est également fait pour développer l'apprentissage et renforcer l'image des entreprises, un facteur limitant l'attractivité dans ce secteur.

Les débats ont été introduits par Bruno Coqueret de France Stratégie. En comparant la France avec d'autres pays, il semble que le problème soit global et que le marché du travail français ne fonctionne pas moins bien que les autres. Il n'est pas possible de supprimer totalement les emplois vacants. Ces derniers proviennent en partie de la multiplication des contrats courts qui se traduisent chacun par une vacance d'emploi frictionnelle. Selon France Stratégie, la solution de la formation étant déjà largement mobilisée, l'autre solution la plus évidente est l'augmentation des salaires.

La salle souligne que si les salaires sont une part du problème, les augmenter ne résoudrait pas tout et que pour certains métiers un déficit de formation explique une grande partie des difficultés.

Suite aux débats, **un avis a été produit par la commission.** Elle souligne la qualité et la complémentarité des sources disponibles. Cependant, à cause de leur diversité, elle préconise qu'une cartographie de celles-ci soit produite pour faciliter l'appropriation des données et favoriser leur mise en cohérence, en mettant notamment en évidence le champ de collecte de chaque source. Elle recommande également un élargissement de la collecte des offres d'emplois et que soit étudiée la possibilité de produire un indicateur synthétique décliné à un niveau géographique fin.

Enfin, la commission a examiné quatre **demandes d'avis d'opportunité** : une relevant de la Drees et trois relevant de la Depp. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable. Les trois enquêtes de la Depp visent à dénombrer les effectifs d'élèves et étudiants qui fréquentent des établissements du secteur privé hors contrat. La demande de la Drees concerne l'enquête annuelle sur les caisses de retraite qui recueille des informations sur les retraités et les invalides de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

La commission a accordé **un accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951 à la Dares pour accéder aux données individuelles issues du système d'information InserJeunes, c'est-à-dire des apprentis en année terminale dans une formation de niveau 3 à 5 et les élèves du second degré en formation professionnelle scolaire en année terminale.